



APPEL AU DON DE PARTENAIRES PRIVÉS

"Nos spectacles, vous les aimez, vous en parlez autour de vous, bref vous les faites vivre...
La Baronnie vous remercie, nos artistes travaillent d'arrache pied pour continuer à vous faire marrer...
Certains d'entre vous sont frustrés, et souhaiteraient aller plus loin... / Le mécénat, vous y avez pensé ?"

Alors n'attendez plus...

Embrassez votre destin d'aristocrate et rejoignez la Baronnie : devenez notre mécène
Et progressez dans la hiérarchie de la compagnie

4 formules...

Baron	Vicomte	Marquis	Prince
Moins de 100€	100€ à 500€	500€ à 1000€	To Infinity and Beyond

Et n'oubliez pas les avantages fiscaux de votre futur don...

Selon que vous soyez un professionnel, un particulier ou une entreprise, le don aux associations à vocation culturelle vous ouvre droit à un régime de déductions fiscales. Consultez les infos qui concernent votre cas et rejoignez nous...

Si vous avez des questions



Richard : 06 06 84 55 20
Mélanie : 06 40 73 46 15
Mail de l'asso : ciedelabaronne@gmail.com



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Vous êtes une Entreprise, un Professionnel, un particulier...

Remplissez ce formulaire unique, en prenant soin de mentionner lequel de nos artistes vous souhaitez mécéner

Je souhaite devenir mécène	Je m'engage donc à verser
<p><u>de l'artiste suivante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La Bajon<input type="checkbox"/> Béatrice Facquer<input type="checkbox"/> Candiie	<p>la somme de €</p> <p>à la Cie de la Baronne au titre de l'exercice 2014</p>
<p><u>Avec ce don je brigue le titre de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Baron<input type="checkbox"/> Vicomte<input type="checkbox"/> Marquis<input type="checkbox"/> Prince <p>(indiquez le titre de noblesse auquel vous prétendez)</p> <p>-----</p> <p>Les formulaires à imprimer et à remplir ainsi que les règlements par chèques correspondants sont à envoyer à l'adresse suivante :</p> <p>Cie de la Baronne, 40 rue de la Justice, 75020, Paris ou en pdf à ciedelabaronne@gmail.com</p> <p><u>Sur la page suivante, les infos relatives au régime de déduction fiscale auquel vous serez assujetti</u></p>	<p><u>Je suis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Un particulier<input type="checkbox"/> Un professionnel<input type="checkbox"/> Une entreprise <p><u>Mes coordonnées :</u></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse:.....</p> <p>.....</p> <p>N° de téléphone :</p>



ELEMENTS JURIDIQUES

La Loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 régit les dispositifs de soutien au spectacle vivant

RAPPEL DE LA LOI

Vous êtes une personne morale

Les dépenses de mécénat des entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu et déductibles de leur résultat sont plafonnées à 0,5 % de leur chiffre d'affaires hors taxes et ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant du versement en numéraire ou en nature. Elles bénéficient de ces réductions d'impôt, notamment dans le cadre des dons versés à des organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'oeuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain, à la condition que les versement soient affectés à ladite activité. Elles peuvent donc soutenir des organisateurs de spectacles...

Vous êtes un particulier

Pour les particuliers, l'article 200 du CGI énonce qu'ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France.

A réception de votre don il vous sera envoyé ce justificatif : Cerfa n°11580*03

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_5952/fichedescriptiveformulaire_5952.pdf

Plus d'infos sur le site www.legifrance.gouv.fr & www.irma.asso.fr



INFOS UTILES

L'équipe

Présidente : Mélanie Courivaud

Secrétaire : Jean-Baptiste Violet

Trésorier : Richard Sospedra

Nous contacter

Adresse du siège : 40 rue de la Justice, 75020 Paris

E-mail : ciedelabaronne@gmail.com

Tél. de l'administrateur : 06 06 84 55 20